

# RÈGLEMENT INTERIEUR 2019/2020

*Ce règlement intérieur est à conserver par le responsable légal ainsi que par le jeune.*

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 11/15 ANS Cauvaldor

Rue de Soupette – 46130 BRETENOUX



[alshadosbiars@cauvaldor.fr](mailto:alshadosbiars@cauvaldor.fr)



05.65.38.03.79

<http://www.cere-dordogne.fr> - <http://www.cauvaldor.fr>

### GÉNÉRALITÉS

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Ados Cauvaldor (ALSH Ados) est une structure d'accueil de jeunes, âgés de 11 à 15 ans, gérée par la Communauté de Communes CAUVALDOR et représentée par son Président Monsieur Gilles LIEBUS.

#### Siège social :

Communauté de Communes CAUVALDOR Bramefond 46200 SOUILLAC



05.65.27.02.10



[contact@cauvaldor.fr](mailto:contact@cauvaldor.fr)

L'ALSH ados est habilité et déclaré auprès de la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Lot (DDCSPP).

**Le fonctionnement de ce service impose l'adhésion des parents et des jeunes au présent règlement intérieur. Ce document fixe les règles de fonctionnement de cet espace d'accueil des jeunes pendant les vacances scolaires.**

### LIEU D'IMPLANTATION DE LA STRUCTURE

**L'ALSH ados se situe Rue de Soupette 46130 BRETENOUX.**

Cet espace est partagé avec le Collège d'Orlinde, qui l'utilise comme espace culturel (expositions, réunions parents/professeurs, ateliers...). Une convention tripartite est donc signée entre le Conseil Général du Lot, le collège d'Orlinde et la Communauté de Communes pour son utilisation.

Toutefois, l'ALSH ados peut également utiliser l'ensemble des locaux gérés par la Communauté de Communes Cauvaldor (ludothèque, piscine, bibliothèque, cinéma, gymnase, cyberbase,...).

Dans ce local du matériel est mis à disposition des jeunes en libre-service : des malles sportives et manuelles, un babyfoot, un billard, des jeux de la Ludothèque, une wii, des tables et des chaises, des canapés, des livres....

### PUBLIC et CAPACITÉ D'ACCUEIL

L'ALSH ados est ouvert à tous les jeunes, résidents ou non sur le territoire de la Communauté de Communes Cauvaldor, dès la rentrée en 6ème jusqu'à la 3ème. Des animations et des temps d'accueils sont organisés en réponse à chaque tranche d'âge, ce qui n'exclut pas la fréquentation des mêmes lieux et la participation à certaines activités communes.

L'ALSH est ouvert aux jeunes de 11 ans, scolarisés en CM2, à titre dérogatoire seulement, selon les places disponibles, en concertation avec l'équipe d'animation 3/10 ans de la maison de l'enfance et l'équipe d'animation 11/15 ans de l'espace jeunes.

La capacité d'accueil maximale est de 24 jeunes. Toutefois, il est possible ponctuellement de demander une dérogation auprès de la DDCSPP du Lot pour accueillir jusqu'à 32 jeunes, et ce dans le respect des taux d'encadrement (1 animateur pour 12 enfants).

### JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

#### • Pendant les petites vacances scolaires :

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 18h00 - sauf animations spécifiques (soirée, sorties, camps...)

#### • Pendant les vacances scolaires d'été :

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 18h00 - sauf animations spécifiques (soirée, sorties, camps...)

#### • Fermetures annuelles :

L'Espace jeunes n'est pas ouvert les jours fériés et trois à quatre semaines de fermetures annuelles sont prévues au cours de l'année scolaire : généralement deux à trois semaines en août et une à deux semaines en décembre.

Selon les projets menés, ponctuellement l'ALSH ados peut également accueillir les jeunes en soirée, le mercredi après-midi ou le week-end. Et les horaires peuvent également varier en fonction des animations proposées (sorties, camps,...).

Pour tous changements d'horaires et si d'autres fermetures exceptionnelles interviennent au cours de l'année, en fonction des animations proposées ou pour des raisons particulières (pont avec un jour férié, indisponibilité du local...), les familles seront informées par le programme d'animation ou par mail.

Les programmes d'animations de chaque vacance scolaire sont diffusés auprès des familles, par courrier, par mail, à l'accueil de la Maison de l'Enfance de Biars sur Cère, à l'accueil du Centre social et culturel Robert Doisneau et téléchargeables  <http://www.cere-dordogne.fr>

Les jeunes peuvent également se le procurer au sein du collège, à la Vie scolaire.

## MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

- Un dossier d'inscription, par enfant accueilli, doit être dûment rempli par le responsable régal :
- Une fiche de renseignements
- Une fiche sanitaire de liaison
- Le présent règlement intérieur signé par les parents et le jeune

Plusieurs attestations sont également à joindre au dossier :

- Une attestation d'assurance en responsabilité civile, pour les activités extra scolaires, couvrant également les dommages corporels causés par l'enfant à autrui
- Une attestation de votre Quotient Familial
- L'attestation Sécurité sociale couvrant votre enfant (Tiers payant)

**Toute modification à apporter (changement d'adresse, de numéros de téléphone, quotient familial...) doit être immédiatement signalée à l'équipe d'animation.**

- Les dossiers sont à retirer et à rapporter, auprès de l'équipe d'animation 11/15 ans :

• **Pendant les vacances scolaires : à l'ALSH ADOS**, Rue de Soupette à Bretenoux, de 9h00 à 18h00, aux jours d'ouverture prévus selon le programme d'animations.

• **Pendant les périodes hors vacances scolaires : au Centre social et Culturel Robert Doisneau**, 94 Avenue de la République à Biars sur Cère, du Lundi au Jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

En cas d'absence d'un jeune inscrit, veuillez SVP annuler la réservation au minimum 48h à l'avance auprès de l'équipe d'animation. **Si ce délai de 48h n'est pas respecté la journée sera facturée aux familles.**

**L'inscription n'est donc effective qu'après avoir :**

- rempli toutes les fiches du dossier
- fourni les pièces relatives au dossier
- informé au préalable l'équipe d'animation des jours de présences de votre enfant

## MODALITÉ DE PAIEMENTS

**Tout règlement (en espèce ou par chèque à l'ordre du « Trésor Public ») se fait à l'accueil du Centre social et culturel Robert Doisneau à Biars sur Cère, 94 Avenue de la république, auprès d'Alexia CAUMON, régisseuse de l'ALSH ADOS 11/15 Ans :**

**Horaires et Jours d'ouverture du Centre social et culturel cère et dordogne :**

- Du Lundi au Jeudi de 9h00-12h00 et 14h00-18h00
- Le Vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00

**Alexia CAUMON :** ☎ 05-65-38-03-79 ✉ [accueilsbiars@cauvaldor.fr](mailto:accueilsbiars@cauvaldor.fr)

Cependant les règlements peuvent également s'effectuer :

- Qu'à chaque fin de mois, sur demande possibilité d'envoi d'une facture
- Facilités de paiement : règlement échelonné, aides CAF/MSA ou Comité d'entreprise sont acceptées. Des attestations de présences pourront être également dispensées auprès des différents organismes pour bénéficier d'éventuelles aides supplémentaires. N'hésitez pas à vous renseigner et à en discuter avec Alexia.

**La tarification appliquée en fonction des ressources des familles, elle est indexée au Quotient Familial CAF :**

- Inférieur à 500€
- De 501 à 750 €
- De 751 à 900 €
- Supérieur à 901 €

## ENCADREMENT

L'équipe d'animation est composée d'une personne en charge de la direction de l'accueil jeunes et d'animateurs, titulaires des diplômes nécessaires, conformément à la législation Jeunesse et Sports (DDCSPP du Lot). Cette équipe sera ponctuellement complétée par des animateurs stagiaires BAFA et BAFD, ou/et des adultes bénévoles, ainsi que par des intervenants diplômés pour la pratique d'activités spécifiques.

Le nombre d'animateurs répond aux quotas d'encadrement demandés par la DDCSPP (soit 1 animateur pour 12 jeunes et 1 animateur pour 8 jeunes lors des activités de baignade).

## ANIMATIONS

Chaque période de vacances différentes animations sont proposées aux jeunes : sportives, culturelles, manuelles, des sorties, des stages, des ateliers et des séjours sont organisés.

Le projet de vie du local se fait également avec les jeunes. L'équipe d'animation encourage les jeunes à prendre des initiatives et à être acteurs de leurs temps de loisirs. Pour cela, l'équipe propose régulièrement des actions d'autofinancement durant les vacances scolaires.

Les horaires et la durée des animations sont indiqués sur chaque programme d'animations et il en est de même pour les lieux de rendez-vous et le déroulement de l'activité.

**Pour des raisons de sécurité et de gestion de groupe, pour chaque jour de présence, le parent est tenu de se présenter à un animateur dès l'arrivée OU le départ de son enfant. Le jeune quant à lui est tenu d'inscrire son nom/prénom/et heure d'arrivée, tous les matins, sur la fiche de présence du jour.**

## MALADIES et ACCIDENTS

Par mesure de sécurité, et selon la réglementation Jeunesse et Sports en vigueur, les parents devront signaler à l'équipe d'animation tout traitement médicamenteux. Aucun médicament ne pourra être administré aux enfants par le personnel de l'ALSH Ados, sans la boîte accompagnée de la notice, mais surtout sans la photocopie de l'ordonnance signée par le médecin.

En cas de maladie ou d'accident survenant dans le cadre de l'ALSH Ados, l'équipe d'animation appellera le responsable légal ou les personnes à prévenir en son absence stipulées sur les fiches de renseignements. Il pourra être demandé aux parents de venir chercher leur enfant si les animateurs jugent que son état de santé le nécessite. L'équipe d'animation peut, de sa propre initiative, appeler le médecin traitant signifié dans la fiche sanitaire de l'enfant en cas d'absence des parents.

En cas d'urgence grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (Médecin, SAMU, Pompiers). Les parents seront prévenus aussitôt les mesures nécessaires prises. Il sera établi par nos soins un rapport d'accident qui vous sera transmis dans les 48 heures.

## RÈGLES DE VIE DE L'ALSH ADOS 11/15 ANS

➤ Il est demandé **un respect des règles élémentaires d'hygiène et de propreté** et une tenue vestimentaire correcte et décente.

➤ La **consommation de produits néfastes** pour la santé (tabac, alcool, drogues) est **strictement interdite** dans et aux alentours du local, ainsi que durant les activités mises en place.

➤ Les jeunes doivent veiller à respecter les lieux d'accueil, leurs camarades et les adultes (animateurs, prestataires, intervenants). En cas d'activité en extérieur, lors des sorties, **les jeunes doivent observer un comportement respectueux de leur environnement** (humain, matériel, naturel).

➤ **Le vol est interdit.** En cas de vol, toute personne prise sur le fait sera sanctionnée. Les vêtements, les sacs et les objets personnels de valeurs sont sous la responsabilité du jeune.

*La Communauté de Communes décline toutes responsabilités en cas de perte, détérioration ou vols éventuels d'objets appartenant aux jeunes.*

➤ **Tout objet dangereux** (armes blanches, pistolets à billes, ...) **est strictement interdit** au sein et aux abords de l'espace jeunes sous peine de sanctions.

➤ Les téléchargements sur les ordinateurs de la structure, quels qu'ils soient, sont interdits. Il en est de même pour la consultation des sites contraires aux missions des établissements publics et selon la législation française : ceux faisant l'apologie de la violence, des pratiques illégales, de discriminations, les sites contraires à la morale.... Les ordinateurs sont protégés des sites non autorisés pour les mineurs grâce à la mise en place d'un contrôle parental.

➤ Le téléphone est toléré dans la mesure où son utilisation ne nuit pas au bon déroulement de l'animation ou de la vie en collectivité.

➤ Les jeunes peuvent être sollicités durant la vie quotidienne et pendant les activités pour participer aux tâches collectives.

➤ Le responsable de l'ALSH peut, en cas de manquement aux règles communes, et, selon la gravité, interpellé les parents, et si nécessaire prendre une mesure d'exclusion de l'ALSH.

**LE PRESIDENT Gilles LEBIUS – L'EQUIPE D'ANIMATION DE L'ALSH ADOS 11/15 ANS**

**Lors de l'inscription ce coupon est à donner à l'Equipe d'animation, daté, signé et approuvé par les responsables légaux ainsi que par le jeune.**



**Je soussigné (parent ou responsable légal)**

**NOM :**

**Prénom :**

**Approuve le dit règlement intérieur**

**Je soussigné (jeune)**

**NOM :**

**Prénom :**

**Approuve le dit règlement intérieur**

**Date :**

**Signature du Parent ou du responsable légal**

**Signature du jeune**